







17^{ème} PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

Année 2012 - PRÉSENTATION

Le prix de la solidarité associative est décerné conjointement par La Jeunesse au Plein Air (La JPA), la CASDEN et Solidarité Laïque, avec le soutien de l'Unicef-France.

1. Les objectifs principaux :

Accompagner de jeunes associations dans leurs projets Dynamiser les territoires par l'implication des associations Faire vivre la solidarité sur le plan local Créer ou renforcer les liens entre mouvements d'éducation populaire et jeunes associations

2. Les thématiques des projets :

Ce prix a pour objet de soutenir des projets associatifs visant à favoriser chez les enfants et les jeunes, en référence à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) :

La lutte contre les exclusions, notamment dans l'accès :

- aux vacances et aux loisirs
- à l'éducation
- à la culture
- au sport

La promotion des droits de l'enfant La sensibilisation au développement durable et à la solidarité

3. Les critères d'éligibilité :

L'association candidate doit

- · avoir moins de cinq ans d'existence,
- avoir fait l'objet d'une déclaration régulière,
- Ne doit pas être affiliée à une fédération ni à un grand réseau national ou régional,
- présenter un caractère de laïcité,

En cas de soutien financier d'une ou plusieurs collectivités, le montant cumulé des aides ne doit pas excéder 50 % du budget total de l'association candidate.

4. Suivi des projets :

Les associations lauréates s'engagent à fournir un compte rendu de la réalisation de leur projet **au plus tard six mois** après la date de réalisation prévue dans le calendrier prévisionnel.

Ce compte rendu doit comporter le budget définitif ainsi qu'une évaluation des actions mises en œuvre faisant notamment apparaître les publics touchés.

5. Déroulement du prix 2012 :

Modalités de participation :

Les associations candidates retirent un dossier de candidature et le règlement auprès de La Jeunesse au Plein Air ou de Solidarité Laïque, sur les sites Internet suivants :

www.jpa.asso.fr ou www.solidarite-laigue.asso.fr.

Pour des précisions, des accompagnements au montage des dossiers, prendre contact avec :

La Jeunesse au Plein Air - 21 rue d'Artois - 75008 PARIS 🕾 01-44-95-81-23.

Suivi du dossier : Jean-Louis Davicino, jl.davicino@jpa.asso.fr

• Calendrier:

Lancement du prix 2012 : lundi 2 avril 2012

Dépôt des dossiers : jusqu'au 31 octobre 2012

Réunion du jury: 15 ou 22 novembre 2012

Remise des prix 2012 : vendredi 7 décembre 2012, au siège de La JPA à Paris.